

Cinéma

Politique, arnaques et bigoudis dans «American Bluff» Page 26

Economie & Finance

Un bénéfice de 3,17 milliards pour UBS, et des bonus qui bondissent Page 21

CHF 3.50, France €2.70

Mercredi 5 février 2014 | N° 4823

Spécialistes: le mythe de la grande pénurie

En matière de spécialistes, et tout particulièrement de compé-tences dans les domaines de l'ingénierie, des mathématiques et geniene, des mathematiques et de l'Informatique, toutes sortes de chiffres sont avancés, Soit, se-ton les sources, 16 000 places va-cantes en Suisse, un défaut de 25 000 personnes ou même une pénurie de 150 000 ingénieurs d'ici à 2020. Des chiffres qui lais-tes de la companyation de la companya sent chefs d'entreprise et respon-sables de l'emploi dubitatifs. La pénurie ne serait pas aussi grande. Mais, incontestablement, la libre circulation donne une

marge de manœuvre aux entreprises pour recruter les compé-tences qu'elles réclament.

Par contre, les employeurs n'ont aucune envie de revivre le temps des contingents de permis pour les travailleurs étrangers en vigueur jusqu'en 2001, contin-gents auxquels songent quelques élus de l'UDC. Les tensions entre secteurs d'activité étaient très fortes, Le parlement fédéral à Berne s'inquiétait régulièrement du nombre de travailleurs «au noir» et des sans-papiers. Douloureux souvenirs. ▶ Pages 3, 8, 19

MÉDIA SUISSE DE RÉFÉRENCE

Banquiers suisses dans la crainte des juges français

> Fiscalité Risque de poursuites pénales en France

Les affaires HSBC Suisse (fi-chiers Falciani), UBS (démarchage illicite de la filiale française) et Reyl & Cie (affaire Cahuzac) augu-rent-elles d'un phénomène qui pourrait s'étendre? Les juges francais, non satisfaits de s'en prendre

sonnes physiques ou des institu-tions suisses pour des actes commis sur territoire suisse? Au vu de l'arsenal juridique, la justice française va-t-elle s'attaquer aux banques suisses qui auraient ouvert un compte à un client fran-

chait à échapper à l'impôt? De quoi créer un fort sentiment d'in-sécurité juridique. De l'avis des ex-perts consultés par *Le Temps*, le risque de vastes opérations contre les banquiers suisses est plus théori-que que réel. > Page 6

En place de Grève

Sur le papier, le risque est énorme. Systémique même, pour la place financière helvétique, genevoise en particulier. Le droit pénal français étant ce qu'il est, les banques suisses pourraient être poursuivies une à une par les juges français pour avoir hébergé de l'argent non déclaré de contribuables hexagonaux. Alors qu'au regard du droit suisse, elles n'ont rien fait de mal. HSBC et UBS en

savent quelque chose. Pire: les mises en examen de Dominique et François Reyl ommique et trançois keyl
dirigeants de la banque Reyl &
Cie font craindre la généralisation d'une pratique bien plus
douloureuse. Les banquiers, des êtres humains, pourraient être «pris en otage» par les juges, contraints à un choix impossible: sauver leur peau en France en violant le secret bancaire – et risquer la prison en Suisse – ou défier la justice française et vivre avec la gendarmerie nationale aux trousses, de contrôles judi-ciaires en mandats d'amener, malfrats parmi les malfrats.

Pour éviter ce scénario catas-trophe, d'aucuns espèrent encore que Berne sorte un lapin de son chapeau en séduisant Paris. Que le «dialogue structuré» franco-suisse accouchera d'un accord à l'amiable, de garanties pour solde de tout compte. Que le passé sera réglé dans un grand geste englobant. Ce serait merveilleux

Mais cet espoir disparaît à mesure que le temps passe, Peu à peu, les banquiers comprennent qu'ils ne peuvent compter que su quis ne peuvent compter que sur eux-mêmes et font place nette aussi vite que possible. Pour y avoir goûté à la sauce américaine, ils savent aussi que le règlement du passé peut avoir un goût par trop amer,

Ont-ils pour autant tous déià passé commande de pyjamas rayés, dans l'angoisse d'une con-vocation du pôle financier du parquet de Paris? Non, Parce qu'au-delà du droit français et du pouvoir des juges, la réalité est peut-être moins affreuse qu'il n'y paraît. A l'extermination systéma tique, la justice française préférera certainement quelques exécutions en place de Grève, exemplaires et médiatisées. Ne serait-ce que parce qu'elle n'a pas les moyens de l'exhaustivité. «Politique de la décimation», sourit un fiscaliste français féru de métaphores antiques et rompu aux pratiques républicaines. Ce sera dur, ce sera injuste et la profession aura raison d'aboyer. Mais la caravane passera.

Lift réunit à Genève la communauté mondiale des start-up et autres innovateurs



L'essentiel

Zooms

Haro sur Facebook!

Le réseau social fête ses 10 ans. Ce qui ravive quelques critiques. Michel Danthe en a débusqué une truculente, Page 2

International

Etats-Unis: l'héroïne déferle

La mort par overdose de Philip Seymour Hoffman met en lumière l'explosion de la consommation d'héroïne aux Etats-Unis, Page 5

Nicolas Blancho indésirable

Le président du Conseil central islamique suisse donnera une conférence dans une mosquée de Sion, L'UDC monte aux barricades, Page 8

Sciences

Des robots à l'école

Des élèves longtemps absents en raison d'une maladie pour-raient tout de même assister aux cours grâce à des robots, Démonstration avec le proto-type QB dans un lycée de Lyon,

Immobilier

Lausanne bouge

Le quartier du Rôtillon, à Lausanne, vient de renaître, coloré et modernisé, tout en conservant sa configu



ration médié-vale, Retour sur un destin architectural mouve menté. Pages 22, 23

La réduction embryonnaire aussi ciblée

On estime leur nombre à une centaine par an en Suisse. Mais la réduction embryonnaire est également concernée par l'initiative «Financer l'avortement est une affaire privée», soumise au peu-ple suisse le 9 février. Les initiants ne veulent pas que cette opéra-tion soit prise en charge par l'as-surance de base, «Nous pensons qu'il ne faut pas intervenir dans une grossesse», dit la coprési-dente du comité d'initiative. Une position qui est partagée

par plusieurs jeunes femmes, qui témoignent de leur total désac-cord avec l'idée de l'avortement. Pages 7, 9, 28

Aimé Humbert, l'homme du traité avec le Japon

A La Chaux-de-Fonds, il n'a pas (encore) une rue à son nom, Et pourtant, cet enfant des Montagnes neuchâteloises, conseiller d'État puis élu à Berne, est le père des relations commer-

des relations commer-ciales entre la Suisse et le Japon. Il y a 150 ans, le 6 février 1864, Aimé Humbert a posé sa si-gnature en tant que mi-nistre plénipotentiaire au bas du Traité de com-

nerce et d'amitié avec le Japon.
La mise en place de cet accord
commercial n'a pas été aisée, Ni
en Suisse, où le Conseil fédéral a
refusé de financer l'expédition,
en voyant là surtout une démarche personnelle d'Aimé Humbert et de son frère, Ulysse, horlo ger à Genève. Ni au Japon, où Aimé Humbert a été fort mal accueilli, bloqué pendant près d'un an à Nagasaki. Deux hom-

mes, néerlandais, vont l'aider à ouvrir les portes d'Edo, l'ancien nom de Tokyo. Le premier est un ma-rin. le lieutenant-colone de Casembroot, Le second un diplomate, Dirk de Graeff van Polsbroek, Le

Royaume des Pays-Bas offrira même, dans la capitale nippone, le gîte à la Confédération. Une aventure racontée en 1866, avec force détails et observations, dans ses récits de voyage Le Tour du monde. ▶ Page 15

Le Temps

Pl. de Cornavin 3, CP 2570, 1211 Genève 2 Tél. +4122 888 58 58

www.letempsarchives.ch ns historiques intégrales: e Genève, Gazette de et Le Nouveau Quotidien

index	
Avis de décès	10

Téléphones utiles

Pour vous abonner: www.letemps.ch/abos 00 8000 155 91 92 (appel gratuit)

10



Ces juges qui font trembler les banquiers

> Fraude fiscale En droit, la justice française pourrait s'en prendre à toutes les banques suisses

> Un risque plus théorique que réel, estiment nombre d'experts

Alexis Favre

En avril 2013, s'appuyant sur les listings volés par l'ancien infor-maticien de HSBC Suisse Hervé Falciani, la justice française ouvrait contre la banque une informa-tion judiciaire pour «démarchage bancaire illicite et blanchiment de fraude fiscale en bande organisée»,

Deux mois plus tard, dans le sillage de sa filiale française, UBS Suisse était mise en examen pour «démarchage bancaire illicite» et la banque était placée sous le statut de témoin assisté pour «blanchiment de fraude fiscale».

En octobre puis en décembre derniers, Dominique Reyl et son fils François Reyl - respectivement fondateur et directeur général de la banque genevoise du même nom – étaient à leur tour mis en examen pour «blanchiment de fraude fiscale» dans l'affaire Cahu-zac et dans une procédure ouverte en marge de celle-ci.

Trois affaires qui illustrent un même phénomène: les juges fran-çais ne s'en prennent pas qu'aux évadés fiscaux, mais aussi à ceux qui, en Suisse, leur ont facilité la tâche, Comme le soulignait l'avo-cat genevois de la banque Reyl, Vincent Jeanneret, en décembre dans Le Temps, le dossier Reyl a même ceci de nouveau que les autorités françaises y prennent «individuellement les banquiers en otage pour leur soutirer des informations sur leurs clients. S'ils ne répondent pas aux convo-cations des juges, ils seront placés sous mandat d'arrêt, Et s'ils se rendent aux auditions, comme l'a fait François Reyl, ils se retrouvent de-vant un choix impossible: trahir leurs clients et violer le droit suisse, ou ne pas les trahir et se voir entra-vés dans leurs libertés,»

Dans une tribune publiée la se-maine passée (LT du 29,01,2014), l'avocat genevois Alexandre de Se-narclens et son confrère parisien David Lutran tiraient la sonnette d'alarme: l'arsenal pénal français est «susceptible de concerner le banquier (suisse) dès lors que celui-ci n'a pas averti les autorités compétentes alors même qu'il avait des raisons légitimes de soup-



oise Reyl & Cie ont été personnellement mis en examen. Un précédent qui inquiète la place financière, ARCHIVES

çonner une fraude fiscale». Reformulé par le fiscaliste parisien Alain Moreau: «En théorie, si un juge français veut s'attaquer à toutes les banques suisses, il le peut. Le seul fait de gérer un compte non déclaré peut relever du blanchi-ment de fraude fiscale.»

Un constat qui a de quoi provo-quer des insomnies dans la place financière, «A partir du moment où la France reproche à un banquier ce que toutes les banques suisses ont pu faire, le risque systé-mique existe», avertit l'avocat et conseiller national genevois Chris-tian Lüscher. Et d'en appeler à un règlement politique du dossier. Règlement dont «la décriminalisation des banques et de leurs employés pourrait faire partie», précise le directeur de la Fondation Genève Place Financière. tion Geneve Place Financiere, Edouard Cuendet, Lequel voet es-pérer que le «dialogue structuré» entamé en 2013 par Eveline Wid-mer-Schlumpf et son homologue français, Pierre Moscovici – dont la visite en Suisse est agendée au

visite en Suisse est agendee au 6 mars –, portera ses fruits.

Dans l'attente de cette hypothétique solution négociée – et alors que la France a encore durci son arsenal pénal via la loi du 6 décembre 2013, qui institue notamment les délits de fraude fiscale aggravée et de fraulé fiscale compise en et de fraude fiscale commise en bande organisée -, les banquiers genevois doivent-ils tous trembler? Non, répond l'avocat fiscaliste parisien Patrick Michaud: «Entre la théorie et la pratique, il y a un monde. A mon sens, la France pratique la politique de la décimation: elle cloue au pilori une poi-gnée de banques, pour faire peur. UBS, parce que c'est la plus grande; HSBC, à cause de l'affaire Falciani: Reyl, pour le compte Cahuzac,»

«La France pratique la politique de la décimation: elle veut faire peur»

A entendre Patrick Michaud, la A entendre Patrick Michaud, la Suisse ne serait pas la seule à faire l'objet de cette politique: «Dans l'affaire Wildenstein [une fraude liscale supposée de plusieurs cen-taines de millions d'euros de la célèbre famille française de marceicore familie ranquase de mar-chands d'art], la justice française a mis en examen deux banques étrangères, la Royal Bank of Ca-nada et la Northern Trust, pour complicité de fraude fiscale. C'est la même chose; on a voulu faire un exemple, parce que c'étaient les Wildenstein, Fiscaliste parisien lui aussi,

Alain Moreau n'est pas plus alar-miste: «La justice française peut-elle s'en prendre à toutes les ban-ques suisses? Au-delà de la théorie,

c'est impossible! Ne serait-ce que pour des questions de moyens. Seules les banques qui ont poussé le bouchon très loin risquent quelque chose.» Poussé le bouchon très loin? «Je pense à celles qui ont vraiment facilité des opérations de blanchiment, qui ont sciemment monté des structures pour dissi-muler l'argent, qui ont activement facilité l'évasion fiscale,»

Si personne ne peut exclure que d'autres exemples suivent ceux de HSBC, d'UBS ou de Reyl, un autre phénomène pourrait contribuer à mettre nombre de banques à l'abri: les clients qui se régularisent avant la date butoir de la prochaine campagne fiscale française, le 31 mai. échapperont au durcissement de la loi française (LT du 22,11,2013). De quoi donner des arguments aux banques qui poussent leurs clients à se mettre en règle, Et si la plupart d'entre elles le font – «Le mot d'or-dre est quasi général», assure le resdre est quasi generalii, assure le res-ponsable de la clientéle française d'une banque de la place -, c'est parce qu'elles y ont un évident inté-rêt: «La fraude fiscale comme la complicité sont lavées par la régu-larisation, explique Alain Moreau, Une févuleiries de complie à est Une régularisation se termine toujours par une transaction: un contrat entre le contribuable et l'administration, par lequel cette dernière s'engage à ne pas saisir le juge pénal,» En clair: la régularisa-tion du client met la banque à l'abri de toute poursuite pénale pour des

Enfin, estiment plusieurs inter-locuteurs, la France a peut-être beaucoup à perdre sur le plan ngéo-économique» à lancer une chasse aux sorcières contre les ban-ure ruisses du France d'apps forques suisses, «La France n'a pas for cément intérêt à avoir des rela-tions dégradées avec la Suisse, avance Edouard Cuendet. J'entends beaucoup dire que les clients des banques suisses, dont les Français, sont de très gros investisseurs dans le marché français, Un climat de psychose serait défavorable à l'investissement français; la place hel-vétique doit être dans le Top 5 des

investisseurs étrangers en France,» Patrick Michaud va plus loin: «La France doit faire très attention aux conséquences financières d'une telle politique. Il serait terrible pour elle que les traders se mettent à refu-ser les emprunts d'Etat français, Un point d'intérêt en plus sur la dette française coûterait 20 milliards d'euros au pays, Vingt fois plus que le rendement espéré de la régulari-

ic rendement espere de la regulari-sation, De quoi faire rélicchir...» Bilan: «L'ambiance n'est pas très bonne et les incertitudes sont là, résume le responsable de la clien-tèle française cité plus haut, Mais à partir du moment où la plupart des banques se mettent en règle il y a certainement plus de peur irraisonnée que de risque systémi-que pour la place financière,»

La réforme de la DDC inquiète en haut lieu

> Aide Commission de gestion du National

La réorganisation de la DDC continue de soulever des remous. Au point que la Commission de gestion du National envisage de s'emparer de l'affaire. Sur la base d'une requête du président du groupe parlemen-taire socialiste, Andy Tschümperlin, elle a chargé une sous-commission de vérifier s'il y avait lieu d'intervenir sur le plan de la haute surveillance de l'administration.

La réforme de la Direction du dé-veloppement et de la coopération (DDC)s'est vu décerner de mauvaises notes par des experts. Au cours des dernières années, plusieurs services ont été plus étroitement rattachés au Département fédéral des affaires étrangères et la centralisation se poursuit.

La nouvelle stratégie dite d'inté-

gration provoque passablement de mécontentement à l'interne, Le di-recteur de la DDC, Martin Dahinden, a d'ailleurs préféré céder sa place pour devenir ambassadeur à Washington dès l'été, Plusieurs politiciens s'inquiètent, La Commission de politique exté-

ricure du Conseil national suit elle aussi l'affaire de près. A son menu, prochainement, la question des am-

Les élus de droite soutiennent l'idée d'une politique extérieure inté-grée, certains allant même jusqu'à exiger que seuls les Etats acceptant le retour de leurs ressortissants expulsés obtiennent une aide helvétique. A gauche, les parlementaires s'in-quiètent par contre de cette ten-dance à lier l'aide au développement à des intérêts de politique extérieure

Le village russe d'Aminona doit rétrécir

> Valais Le TF n'autorise pas toutes les constructions

Le méga-projet d'Aminona dete mega-projec d'Ammona de-vrait inclure moins de chalets que ce que les promoteurs avaient initialement prévu. Le Tribunal fédéral (TF) accepte partiellement les recours du WWF, de la Fonda-tion suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et de

Patrimoine suisse.

Pour des raisons tenant à la protection contre les dangers d'avalanche, il annule le feu vert donné à la construction de plus d'une douzaine de chalets, Le TF annule aussi les autorisations données à la construction d'autres chalets pour des raisons tenant à la législation sur la protection des forêts, Initialement, le projet com-prenait la construction d'une quarantaine de chalets, Il inclut également un vaste ensemble hôtelier et cinq tours d'une douzaine d'étages. Les aléas procéduraux ne sont pas terminés puisque le

ne sont pas terminés puisque le WWF s'est également opposé à la construction des tours.

Le projet est aussi aux prises avec des difficultés financières. Au printemps 2013, les investisseurs se disputaient et Maxin Tennikov, actionnaire majoritaire, quittait la société. En mai, Evgeny Kogan est entré au conseil d'administration d'Aminona Luxury Resort and Village SA et Luxury Resort and Village SA et Luxury Resort and Village SA et tous les acteurs précédents du projet ont quitté la société en jan-vier 2014. Selon la RTS, Evgeny Kogan est un proche de Vladi-mir Poutine et pèserait quelque 950 millions de dollars, **LT/ATS**

Arrêt 1C_621/2012 du 14 janvier

Pas d'accord bancaire entre Athènes et Berne

> Fisc Les autorités grecques ont rappelé à Eveline Widmer-Schlumpf leur désir d'une réforme du système suisse pour assurer le contrôle et la taxation des dépôts

> Valais L'institutrice avait quitté l'Eglise catholique

Enseignante

catéchisme

privée de

Interdite par l'évêque de Sion de donner des cours de catéchisme, une enseignante haut-valaisanne a été déboutée par le Conseil d'Etat. La dé-cision de l'évêque avait été prise suite au choix de l'enseignante de quitter l'Eglise catholique. Le Département cantonal de la formation avait confirmé cette décision le 20 juin dernier, décision contre laquelle l'ensei-gnante avait recouru. Le Conseil d'Etat a rejeté le recours le 29 janvier, indique-t-il dans un communiqué

Dans la foulée, l'enseignante a été privée des cours d'éthique et de cul-ture religieuse, branche non confes-sionnelle qu'elle enseignait durant l'année 2012-2013, ATS

des finances mardi midi, à quel-ques mètres du parlement d'Athè-nes, la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, cheffe du Dé-partement fédéral des finances (DFF), a été accueillie par un rassemblement de femmes de mé-nage, protestant contre leur licen-ciement de la fonction publique, encadrées par des dizaines de po-liciers antiémeute. La colère et les slogans des manifestantes, scandés toute la matinée, n'ont pourtant pas entaché la rencontre de la tant pas entache la rencontre de la conseillère fédérale avec son ho-mologue, Yannis Stournaras, qui s'est déroulée, selon les déclara-tions officielles, dans la «franche cordialité». Cependant, après une heure d'entretien bilatéral orga-

nisé dans le cadre de la présidence européenne de la Grèce, aucun ac-

En arrivant au Ministère grec

cord entre les deux pays n'a été signé pour la mise en place d'une collaboration plus étroite dans le domaine fiscal et financier.

La pierre d'achoppement con-cerne les dépôts grecs non imposés dans les banques suisses. De-puis trois ans, Athènes, sous tutelle budgétaire de l'Union curopéenne et du Fonds monécuropeenne et du ronds mone-taire international, se débat pour rapatrier, contrôler ou tout sim-plement taxer ces sommes. Selon les autorités hellènes, elles s'élève-raient à plus de 62 milliards d'euros (76 milliards de francs); «Il yen a sans doute beaucoup plus si l'on aiouta les coffres forts, sensl'on ajoute les coffres-forts rem-plis», affirme Andréas Drimiotis, conseiller de l'ancien premier mi-sistre Georges Papandréou, qui a lancé la chasse aux fraudeurs fiscaux en 2011, à l'époque avec le

soutien de Berne, «La Grèce fait partie des pays les plus corrompus d'Europe, Les pots-de-vin conti-nuent à aller bon train, comme pour l'attribution de marchés pu-blics. Pour transférer ces grosses sommes d'argent non déclarées, la Sonimes d'argent non déclarees, la Suisse est la destination privilé-giée. Maintenant, tous les comp-tes en Suisse ne sont pas forcé-ment le produit de corruptions», ajoute-t-il.

Echange automatique

La conseillère fédérale Eveline
Widmer-Schlumpf et son homologue grec se sont mis d'accord
sur la nécessité de poursuivre les
négociations dans le cadre des
travaux de l'OCDE visant à développer une norme internationale en matière d'échange automati-que d'informations. Mais pour la

cheffe du Département fédéral des finances, «les banques suisses n'acceptent déjà plus d'argent non déclaré»; quant à la réciprocité des données, «elle s'appliquera, à partir d'aujourd'hui, comme pour le reste de l'Union européennes, Interrogée sur l'accord de taxation des dépôts signéentre Berne et Berlin, Eveline Widmer-Schlumpf l'a tout simpleentre Berne et Berini, Evenine Wid-mere-Schlumpf l'a tout simple-ment qualifié «d'obsolète» en lais-sant penser qu'un tel accord ne risque pas de s'appliquer avec Athènes. Cette volte-lace de Berne irrite les autorités grecques, qui souhaitent passer à la vitesse su-périeure et voudraient adopter le périeure et voudraient adopter le modèle britannique, soit une taxation de tous les comptes grecs. Pour le moment, les négo-ciations restent dans l'impasse.

Alexia Kefalas ATHÈNES